

A Brest, en 1987

Publique ou privée ? La bataille de l'eau



L'eau est un enjeu politique, social, environnemental et économique en France, en Europe et dans le Monde. Il s'agit d'un élément essentiel à la constitution de la vie, dont l'accès doit être considéré comme un droit humain fondamental. Comment la soustraire aux appétits financiers ? Comment faire pour qu'elle reste sous le contrôle des usagers, de la population, hors du circuit de la recherche du profit ?

A Brest, en 1987, les salariés de la Communauté urbaine se sont opposés avec ardeur à la privatisation du service « eau et assainissement », menée à la hussarde par la majorité politique de l'époque (UDI-RPR).

Si la bataille n'a pas été gagnée, la question qu'elle a posée demeure : l'eau est un bien commun qui doit être soustrait à toute spéculation.

Lire pages 3, 4 et 5

Ci-dessus : manifestation, rue Jean-Jaurès contre l'affermage du service de l'eau à une société privée.

Sommaire

Biographie :
François Échardour



Page 2

Les tonneliers
de Morlaix : de la grève
à la coopérative

Page 6

Juillet 1919 : conflit
au Réseau breton

Page 7

Bernard Thibault :
pour sortir
de la « guerre sociale »



Page 8

PERLES D'ARCHIVES

Après le travail ... on veut travailler sinon on s'ennuie

En avril 1919, l'importance des luttes sociales et des grèves contraint le gouvernement Clemenceau à, enfin, satisfaire la vieille revendication des 8 heures de travail sans perte de salaire.

Pour le patronat, cette réduction de la durée du travail va « précipiter la patrie dans l'abîme ».

Le Courrier du Finistère, hebdomadaire bilingue français-breton, l'approuve et ne fait pas dans la demi-mesure. Dans son édition du 9 août 1919, il affirme que « des industriels de Lyon ont dû, sur la demande expresse de leurs ouvriers, reprendre la journée de 10 heures » ; « qu'il n'y a pas lieu de s'étonner qu'un tel mouvement se dessine parmi les ouvriers qui ne disposent pas d'un lopin de terre pour s'occuper le soir » et qu'à Brest « de nombreux ouvriers et commis de l' Arsenal sont heureux de trouver à s'employer en ville après la sortie ».

Pas de drapeau rouge à Plouguerneau !

Fin 1936, soucieux, sans doute, de préserver la tranquillité de ses administrés, le maire de Plouguerneau craint que la simple vue d'un drapeau rouge ne « provoque une effervescence de nature à compromettre l'ordre public ». Il prend donc un arrêté interdisant « l'exhibition du drapeau rouge sur le territoire de la commune ».

René Noël Abjean, expert foncier agricole et ancien cycliste militaire, est maire de Plouguerneau depuis 1919.

Après étude de la réglementation cet arrêté sera annulé par le préfet du Finistère.

Biographie François Échardour

François Échardour est né le 6 octobre 1925 à Suresnes. Son père, travaillant en usine, était d'origine ven-déenne et sa mère bretonne, plus précisément conquétoise.

Dans les années trente, la famille quitte la région parisienne pour s'installer au Conquet. Le Conquet, port de pêche. C'est ainsi qu'en 1939, à 13 ans, François prend la mer comme mousse à la pêche à bord du bateau d'un de ses oncles patron pêcheur. Bien amariné au bout de deux ans, en 1941, et en quête de nouveaux horizons, il cherche et trouve un embarquement dans la marine marchande. Cette première expérience à la Marchande sera de courte durée car la guerre fait rage. Les Allemands sont partout, y compris au Conquet, et les conditions de vie deviennent de plus en plus difficiles et dangereuses.

Après avoir beaucoup hésité, la famille Échardour accepte l'exode et se retrouve réfugiée à Thésée, dans le Loir-et-Cher. C'est là que François intégrera fin 1942, à 17 ans, un groupe de FTP composé majoritairement de républicains espagnols qui, chassés de leur pays, continuent sur le sol français le combat commencé chez eux contre le fascisme. Le courage, la détermination, la lucidité, la combativité de ces hommes, membres dans leur quasi-totalité du PCF, impressionnent François qui décide d'adhérer, dans la clandestinité, aux Jeunesses Communistes.

Secrétaire général de l'UL de Brest de 1962 à 1975

À la Libération, de retour à Brest, François embarque à nouveau au Commerce. Il y déploie une grande activité syndicale, ce qui lui vaut d'être élu délégué de son bord. À ce titre, il siège à la direction du syndicat CGT des marins de Brest de 1945 à 1950. Cette dernière année il décide de mettre sac à terre. Il travaille alors dans différentes entreprises de Brest, notamment dans le bâtiment où il s'investit bien sûr à fond dans l'activité syndicale. Mais cette valse d'une entreprise à l'autre n'est pas satisfaisante ; aussi, en 1959, il saisit l'opportunité d'un embauchage en CDI chez Dubigeon, entreprise de la réparation navale. Il y déploiera une intense activité syndicale qui le conduira rapidement au poste de secrétaire du syndicat qu'il quittera en 1962 quand le congrès de l'Union locale



Ci-dessus, photo de François Échardour, dans les années 1970. Il est en compagnie de Pierre Mazé (frère d'Édouard) et de Gaby Paul (au premier plan), qui fut député communiste du Finistère dans les années 1950.

de Brest lui confère la responsabilité de secrétaire général permanent.

Depuis 1960, François avait déjà pris des responsabilités dans l'interpro. Cette année-là, à Pont-de-Buis, au XI^e congrès de l'UD, il est élu à la commission exécutive dont il sera membre jusqu'au XXI^e congrès de 1983, à Loctudy. En cette même année 1960 il est élu à la commission exécutive de l'Union locale de Brest dont il restera membre jusqu'en 1988. Il en sera le secrétaire général de 1962 à 1975, année où il est victime d'un grave accident cardiaque.

Le diagnostic du corps médical est formel : il doit impérativement mettre un terme à son mandat de secrétaire général de l'UL. Après mûre réflexion, François se range à cet avis. Il ne fait pas de doute que cette décision s'imposait et lui a prolongé la vie. Néanmoins, au printemps 1988 la santé de François se détériore. Il est hospitalisé dans le service de cardiologie de l'hôpital Morvan durant quelques semaines ; malgré les soins prodigués, il décède le 23 juin 1988. Un hommage solennel lui est rendu à la Maison du Peuple.

Une rue de Brest, au port de commerce, porte le nom de François Échardour.



26 février 1987, les agents de la CUB expriment leur colère devant le siège de la Communauté urbaine présidée par Georges Lombard.

En 1987, le service « eau & assainissement » de la Communauté urbaine de Brest, 52 000 abonnés, 3 200 km de réseaux, est affermé pour une durée de 25 ans à la Compagnie des Eaux et de l'Ozone (Véolia aujourd'hui). La privatisation fut « enveloppée » en moins de deux mois à l'initiative de Georges Lombard (sénateur UDI), président du Conseil communautaire pour le mandat 1983-1989. La Droite s'est partagé le gâteau, car Georges Kerbrat (RPR) est alors maire de Brest.

L'annonce des projets d'affermages du service « eau & assainissement », dès 1987, et du service « collecte des déchets », en 1988, ainsi que le redéploiement de la moitié de l'effectif du service « garage communautaire », du fait de la diminution importante du parc automobile, fut faite aux responsables syndicaux le 9 février par le président de l'exécutif en personne. Face à ces funestes projets une intersyndicale - CGT (majoritaire dans ces deux secteurs), CFDT, FO, CFTC - est immédiatement constituée.

La lutte syndicale s'organise

- 10 février : intervention auprès de chaque maire des communes ; conférence de presse en soirée ;

- 11 février : assemblée générale du personnel ; 23 camions bennes de la collecte des déchets déposent 20 tonnes d'ordures à l'entrée

de chaque commune de la CUB ; construction d'un premier château d'eau place de la Liberté à Brest ;

- 12 février : Georges Lombard réunit le personnel. Inutile de préciser que cela se passe mal. Le beau château d'eau est dé-truit sous l'oeil torve de l'huissier qui « flique » toutes les actions des salariés ;

- 13 février : 23 camions bennes défilent en ville toute la matinée ; assemblée générale du personnel ;

- 14 février : manifestation toute la matinée lors de la tenue du conseil de communauté et quelques frictions avec les forces de l'ordre ; construction d'un second château d'eau place de la Liberté à Brest, avec le concours efficace des métallos CGT des ARNO ;

- 16 février : un vote est organisé par l'intersyndicale pour les agents concernés . Contre l'affermage : 141 voix, pour l'affermage : une voix (une erreur de vote ?) ;

- 19 février : 600 agents attestent de leur participation à la construction des deux châteaux d'eau face aux menaces de sanctions du président ;

- 20 février : manifestation de 126 véhicules, place de Liberté, à Brest, avec concours du meilleur slogan. Menaces de sanctions, huissier...

- 21 février : un forum présentant les conséquences de la privatisation est organisé ; une pétition, qui recueille un franc succès est proposée à la population ;

- 23 février : assemblée générale du personnel ;

800 manifestants, 75 000 tracts

- 26 février : 800 agents communautaires (90 %) manifestent sous une pluie battante devant l'Hôtel communautaire. En fin de manifestation les esprits s'échauffent (feu de pneus et de palettes).

- 27 février : le CTP (Comité Technique Paritaire) ne peut se tenir du fait de l'absence du quorum requis en début de séance (délégués du personnel absents).

Durant toute cette période plus de 75 000 tracts ont été distribués à la population.

Le 28 février, le conseil de communauté, après trois semaines de lutte syndicale et de grève, se réunit sous la protection des forces de l'ordre et donne le feu vert à la Compagnie des Eaux et de l'Ozone en confiant à celle-ci le service « eau & assainissement » de la Communauté Urbaine de Brest, par voie d'affermage, pour une durée de 25 ans !

Détail du vote : contre l'affermage 14 ; abstentions 7 ; pour l'affermage 58).

Dès le lundi suivant, on ne perd pas de temps, les agents recevront à domicile leur demande de détachement.

Baroud d'honneur

Jeudi 5 mars, aucun agent concerné n'a signé sa demande de détachement et l'Hôtel communautaire est occupé par environ 300 personnes. A la demande de Georges Lombard, un temps séquestré dans son bureau, les forces de l'ordre interviendront en fin de journée pour procéder à l'évacuation des lieux. Quelques frictions, bien naturelles dans de telles conditions, auront lieu, ainsi que du mobilier dérangé et quelques portes vitrées cassées.

Le 1^{er} avril (ça ne s'invente pas), 142 fonctionnaires territoriaux, pris à la gorge, n'ont plus le choix et sont dans l'obligation de signer leur demande de détachement de la Fonction Publique Territoriale car les postes correspondants sont supprimés du tableau des effectifs et ils ne peuvent donc prétendre à demeurer salariés de la Communauté Urbaine de Brest. La quasi-totalité des 142 agents fera figurer la mention suivante à côté de la signature : « Détachement demandé contraint et forcé, sous menace de licenciement ». Ceci constitue en soi un événement unique, mais aussi inique, car, partout en France où la privatisation a sévi les agents ont toujours eu le choix entre un détachement auprès de l'entreprise privée ou un reclassement immédiat dans leur collectivité territoriale d'origine. C'est donc une « première », car à Brest les élus politiques se livrent à un chantage odieux : détachement ou licenciement !

Le service affermé, les personnels détachés, les usagers leurrés, les élus satisfaits, on ne peut donc que considérer que c'est une grande victoire pour la Droite libérale locale dès lors que cet essai de déplacement global de la société vers le secteur marchand est transformé. « Acta est fabula » (la pièce est jouée) : c'est ainsi qu'à Rome on congédiait les spectateurs,



Banderoles et affichage revendicatif sur la façade du siège de la Communauté. Les forces de l'ordre veillent...



Les manifestants ont fait la chaîne pour barrer l'entrée des locaux de la Communauté urbaine.

les invitant à applaudir s'ils étaient satisfaits. Pourtant, un rapport de la Chambre Régionale des Comptes, du 30 mars 1992, précise bien qu'il s'agit d'un contrat particulièrement léonin :

- a durée du contrat a été fixée à 25 ans. La situation du fermier est particulièrement confortable dès lors que la durée du contrat est plus de deux fois supérieure à celle du cahier des charges type prévu pour 12 ans.

- un expert indépendant avait évalué le matériel roulant à 488 000 €, les parties se sont mises d'accord sur 290 000 €, soit une différence de plus de 152 000 € en faveur du fermier.

- la redevance versée pour l'utilisation du ré-

seau d'eaux pluviales représente 1 670 000 €. Le surcoût pour la collectivité est de 915 000 € uniquement pour l'exercice 1987. Si l'on tient compte de la durée totale de l'affermage, le surcoût pour la durée du contrat représente 22 867 000 €.

Une tarification très onéreuse

Fixé à 1.40 € en 1987 le prix du m³ d'eau atteint 30 ans plus tard le montant exorbitant de 4.23 € soit une hausse de 300 %.

C'est-à-dire + 10 % en moyenne par an. Imaginez le montant du SMIC 1987 multiplié par trois et vous obtiendriez 2 151 € / mois aujourd'hui !

2012, fin du contrat Veolia, création d'une Société Publique Locale : la panacée ?

Les élus politiques métropolitains jugent que les outils publics sont à la fois stricts et peu souples. Il s'agit donc de s'affranchir de la gestion publique ce qui constitue indubitablement une nouvelle façon de poursuivre la privatisation. Ainsi, avec l'institution d'une Société Publique Locale (loi du 28 mai 2010), il est possible, concernant les compétences internes d'une collectivité territoriale :

- de créer une structure de droit privé de type SA (Société Anonyme) gérée sur la base du code du commerce ;
- de recruter sans avoir à respecter les procédures de la FPT (la porte est ouverte au clientélisme) ;
- de disposer d'un chéquier sans passer par le comptable public ;
- de s'exonérer de tout contrôle de la part de la Chambre Régionale des Comptes ;
- de permettre l'instauration d'une certaine opacité du fait de l'autonomie de gestion et de l'absence de concurrence ;
- de prendre des décisions sans l'aval d'une assemblée délibérante. Il s'agit, là, de faire sauter le verrou de ce qui reste de contrôle à l'action des élus locaux.

Cette loi constitue donc un véritable appel au favoritisme, à la prise illégale d'intérêt et à l'abus de bien social. Ces véritables avantages ultralibéraux qui permettent de détricoter un peu plus le statut de la Fonction publique territoriale sont à la source du succès grandissant de la création de SPL par des élus politiques de toute tendance, droite et gauche confondues. Ainsi, le 22 octobre 2010, lors du conseil de métropole, nous assistons au spectacle saisissant d'un vote majoritaire sur le choix du mode de gestion de l'eau, donc la création d'une SPL dénommée « Eau du Ponant » pour une durée de ... 99 ans !

Veolia, sortie par la porte, revient par la fenêtre. En effet elle conserve toutes ses compétences initiales en matière de production d'eau (trois usines) et d'épuration (quatre stations). La SPL « Eau du Ponant », pour sa part, gèrera la maintenance et la modernisation des réseaux ainsi que la facturation aux usagers. Ajoutons que la SPL « Eau du Ponant » permet à des élus de se distribuer des postes lucratifs d'administrateurs du fait de l'attribution de jetons de présence. C'est le montant

Place de la Liberté,
le « château d'eau »
érigé par les salariés
de la CUB
symbolise l'opposition
des syndicats
à l'affermage
du service des eaux.

A l'arrière plan,
l'étrave
de « L'Espoir », autre
symbole de la lutte,
celles des ouvriers
des ARNO
(réparation navale)



maximum (300 €) prévu par la loi qui a été retenu pour chaque présence en conseil d'administration, pour une durée, parfois, de 40 minutes. Etonnant, non ?

Etait-il possible de faire un autre choix ?

Les avantages de la création d'une régie directe ne se limitent pas aux seuls aspects économiques. La collectivité municipale reprend ses pleines prérogatives de puissance publique, responsable devant ses citoyens du premier de ses services publics locaux. De plus, des représentants d'associations d'usagers et de l'environnement siègent au sein des instances dirigeantes de la régie. L'engagement politique fort affirmant l'eau comme un bien commun et défendant la gestion publique de l'eau s'accompagne d'une volonté exigeante de bonne gestion en assignant à son service d'ambitieux objectifs environnementaux, économiques, démocratiques et sociaux. Tout est dit !

Il était donc possible de prendre une autre voix, celle de la gestion publique de l'eau en fonction d'expériences de retour en

régie couronnées de succès dans d'autres collectivités territoriales. Ce n'est pas le choix que l'exécutif de Brest métropole a choisi.

Pourtant, l'eau est pour la vie et non pour le profit !

L'eau est un enjeu politique, social, environnemental et économique en France, en Europe et dans le Monde. Il s'agit d'un élément essentiel à la constitution de la vie dont l'accès doit être considéré comme un droit humain fondamental. L'eau doit être reconnue comme un bien commun, patrimoine de l'humanité et exclue de toute marchandisation. Ce droit à l'eau potable et buvable, acquis de la Révolution française, est donc inaliénable. Aussi, pour la CGT, la création d'un grand service public national de l'eau qui placerait tous les usagers sur un même pied d'égalité par un système de péréquation du prix du m³ d'eau comme, par exemple, pour l'acquittement du prix du timbre-poste, ou encore du prix du gaz et de l'électricité, est aussi essentiel que primordial.

À la fin du XIX^e siècle, la corporation des tonneliers a eu un rôle déterminant dans le mouvement syndical morlaisien puis dans la création des coopératives, contribuant à faire de Morlaix une des villes qui en compte le plus à cette époque. Cela tient d'abord à l'importance de cette profession dans l'économie morlaisienne jusqu'en 1920, conséquence de l'activité du port et du commerce maritime. Mais il a fallu aussi les qualités d'un pionnier comme Yves Guyader, ouvrier tonnelier, dont la vie et l'action ont déjà été relatées dans un précédent numéro de *Mémoire Vivante* (N° 7, novembre 2015), pour amener les ouvriers tonneliers morlaisiens à s'organiser pour se défendre et améliorer leur situation.

La tonnellerie morlaisienne

L'activité tonnelière est déjà connue à Morlaix, port très actif, au XVIII^e siècle. Les tonneaux servent à tout transporter, produits solides ou liquides, alimentaires ou non. Il y a deux spécialités chez les ouvriers tonneliers : les mouleurs qui taillent les merrains (grosses pièces de bois de chêne), en font des douvelles (petites planches), des fonds et les ajustent ; les cercleurs qui fabriquent les cercles de métal et assemblent le tout. Le bois vient d'autres régions françaises ou de l'étranger (Europe orientale, Amérique). La création d'une ligne maritime Morlaix-Le Havre (1839) et l'arrivée du chemin de fer Rennes-Brest (1865) stimulent l'activité tonnelière dans la ville qui compte plus de 400 ouvriers à la fin de ce siècle.

Caisse de secours mutuel puis syndicat

À une époque où il n'y a pas de Sécurité Sociale, dans de nombreuses villes les ouvriers créent par corps de métiers des caisses de secours mutuel auxquelles ils cotisent. L'argent récolté sert à aider les adhérents en cas de maladie, accident, chômage, parfois aussi de grève. Les tonneliers de Morlaix fondent en 1879 la Société de Secours mutuels des ouvriers tonneliers de Morlaix qui offre à ses membres soins médicaux et pharmaceutiques ainsi qu'une indemnité journalière en cas d'arrêt de travail. En 1891, Yves Guyader devient président de l'association. Ancêtres des mutuelles, ces caisses préparent les ouvriers aux responsabilités collectives et favorisent la création de syndicats puis de coopératives. En 1892 le Syndicat des ouvriers tonneliers de Morlaix voit le jour avec comme président Yves Guyader ; c'est le deuxième de la ville après celui de la Manufacture des Tabacs.



Le personnel de la tonnellerie Touboulic, rue Albert-Legrand, à Morlaix, vers 1910. (collection Martbe Le Clech)

La grève

Le 20 décembre 1893, les tonneliers réclament, entre autres revendications plus techniques, la fin d'une tradition qui astreignait les ouvriers à une corvée, en plus de leur travail, mettre en tas les merrains en échange d'une bouteille d'eau-de-vie ; le syndicat demande pour cela un règlement d'atelier élaboré en commun avec les patrons. Autre souhait : la garantie du maintien des salaires les plus élevés attribués dans certains ateliers et l'unification des tarifs sur cette base, quelques patrons menaçant de les diminuer en s'alignant sur les plus bas (cause première de la grève).

Les patrons refusent en raison d'une nouvelle taxe et reprochent aux ouvriers de s'enivrer en début de semaine, ce qui diminue leur rendement. Ils accusent le syndicat d'entraîner les ouvriers dans la misère en les poussant à la grève et de ruiner l'industrie tonnelière morlaisienne. Yves Guyader, rétorque que les patrons ont une part de responsabilité dans les excès de boisson comme dans la misère des salariés, « car ils spéculent sur la faim et le froid pour refuser toute amélioration au sort de leurs ouvriers ».

Le 23 décembre, les grévistes sollicitent l'intervention du maire et du sous-préfet en vue d'une médiation ; le maire et le juge de paix proposent un arbitrage, d'abord accepté puis refusé par les patrons. Le syndicat fait appel à la solidarité pour aider les familles des grévistes sans ressources. De nombreux ouvriers des Tabacs se montrent généreux envers les tonneliers en grève. Le conflit se termine fin janvier sans que les grévistes aient obtenu satisfaction.

Création et disparition de la coopérative

En réponse à l'échec de la grève, 18 ouvriers et Yves Guyader créent le 29 janvier 1894 la première coopérative de production morlaisienne, l'Union des tonneliers de Morlaix, qui s'installe près de la gare. Confrontée dès le départ à la concurrence féroce des patrons tonneliers qui veulent sa disparition, elle bénéficie d'un contexte national favorable, du soutien des autorités et de quelques négociants locaux condamnant l'intransigeance des patrons.

La coopérative se développe, obtient des subventions de l'Etat et des récompenses dans les foires-expositions. En 1904, Yves Guyader prend une retraite anticipée pour raison de santé. Mais l'activité tonnelière décline peu à peu pour diverses raisons : augmentation des tarifs des transports, nouvelles taxes, guerre 14-18. La coopérative sera dissoute le 4 décembre 1928. Elle aura été, avec Yves Guyader, à l'avant-garde de la création des nombreuses coopératives qui marquèrent, durant des décennies, le paysage économique et social morlaisien et dont deux sont encore en activité aujourd'hui.

Sources :

- *Bretagne d'hier - Morlaix, tome 3* (Martbe Le Clech)
- *Hebdomadaire La Résistance* (6 janvier et 13 janvier 1894) – coll. BM Morlaix
- *Archives municipales de Morlaix (Société de Secours mutuels des ouvriers tonneliers de Morlaix)*

Juillet 1919

22 jours de grève au Réseau breton

En 1919, le Réseau breton est exploité par la « Société économique des chemins de fer – réseau breton » qui est une compagnie fermière dont le rôle se borne à recruter le personnel et à percevoir les recettes pour le compte de l'Ouest-Etat moyennant une rémunération établie par une convention passée avec l'Etat. Appartenant à l'Etat, la société est soumise aux règlements et tarifs de l'Ouest-Etat avec un trafic et un service de trains en tous points semblable à celui des grandes lignes.

Assujettis aux mêmes travaux et obligations que les cheminots de l'Ouest-Etat les personnels du Réseau breton n'en n'ont ni les salaires, ni les retraites.

Après de nombreuses réclamations, restées sans réponses, les cheminots du Réseau breton vont créer leur syndicat qui va multiplier les démarches auprès des pouvoirs publics. Usant de manoeuvres dilatoires, la direction a beau jeu de soutenir que, ne maîtrisant pas ses tarifs, elle ne maîtrise pas ses recettes et n'a donc pas de marge de négociation.

La grève est déclenchée le 21 juillet 1919 et elle est unanimement suivie par les 463 salariés (dont 35 femmes) qui exigent de bénéficier des conditions salariales et de retraite accordées aux cheminots de l'Etat.

La direction ergote et propose de « reprendre le travail, les ouvriers étant assez payés », puis feint d'accepter une augmentation de salaire de 200 francs, « de la main à la main » !

Fort habilement les cheminots du Réseau breton vont refuser toute discussion avec le directeur et vont s'adresser au ministre des Travaux Publics et solliciter l'appui du député de Carhaix qui va intervenir à la Chambre des Députés.

La fin du conflit intervient le 12 août après 22 jours de grève totale.

Pour les cheminots du Réseau breton le bilan apparaît assez maigre : application de la loi sur les 8 heures, « dès que se sera possible », et désignation d'une « commission paritaire présidée par l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées qui étudiera sur place les revendications ».¹

Pour les cheminots des chemins de fer départementaux, qui ont rejoint la grève le

2 août, le bilan n'est guère meilleur : augmentation de salaire avec rétroactivité au 1^{er} janvier, « sous réserve d'un décret du gouvernement autorisant une augmentation des tarifs », et application de la loi sur les 8 heures, « aussitôt que les disponibilités en personnel le permettront ».

Sources :

Archives départementales du Finistère, 10 M 48

1- Clemenceau, qui dirigeait le gouvernement en 1919, prétendait que « pour enterrer une décision il suffit de créer une commission ». Fin février 1920 la commission paritaire ne s'était toujours pas réunie et rien n'indique qu'elle ait un jour existé.

SALAIRES PAR SPÉCIALITÉS		
NOMS DES SPÉCIALITÉS.	AVANT LA GRÈVE.	APRÈS LA GRÈVE.
Exploitation	Facteurs	en sus
	Aiguilleurs	
	Chefs de manœuvre	
	Lampistes	
	Facteurs chefs - aiguilleurs	
Traction	Chefs de gare	en sus
	Chefs de traction - Hecke (femmes)	
	Mécaniciens - armés	
	Équipiers - sans feus -	
	Chefs de train	
Voie	Quintons	en sus
	Chefs d'équipier	
	Constructeurs	
	Chefs monteurs etc.	
Voie	Chantiers	en sus
	Mécaniciens	
	Cantonniers	
	Chefs cantonniers	
Voie	Gardes-Barrières	en sus
	Bureaux (Bureaux et magasins)	

En 1919, le salaire journalier des salariés du Réseau breton va de 3 francs à 5,55 francs par jour. Les ouvriers gagnent de 3,20 francs à 4,05 francs. La valeur du franc de 1919 équivaut (de façon approximative) à 1,25 € de 2017.

Bernard Thibault publie

Pour sortir de la « guerre sociale mondiale »

Mercredi 18 janvier 2017, l'Union départementale CGT accueillait Bernard Thibault à Brest pour qu'il présente son livre « *La troisième guerre mondiale est sociale* ». Une centaine de personnes ont assisté à la conférence débat de l'ancien secrétaire général de la CGT (de 1999 à 2013).

Bernard Thibault, membre du conseil d'administration, dans le groupe des travailleurs, au sein de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), a clairement exposé les différences de situation sociale des travailleurs dans le monde. La recherche du moindre coût sacrifie, par millions, les salariés dans une course aveugle à la concurrence. La solution à cette dérive n'est pas dans un repli sur soi nationaliste mais dans la promotion de l'égalité des êtres humains par l'adoption de normes protectrices et élevées, en termes de rémunération et de conditions de travail. L'OIT peut devenir un levier pour les faire progresser.

Les explications de Bernard Thibault ont permis de mieux comprendre le fonctionnement



Bernard Thibault au cours de sa conférence débat, entouré par Anne-Véronique Roudaut et Roland Guilcher.

de cette organisation et l'intérêt de se mobiliser entre travailleurs et syndicats pour sortir de cette guerre sociale mondiale. Le débat s'est prolongé au cours d'une séance de dédi-

cace autour d'un pot de l'amitié.

« *La troisième guerre mondiale est sociale* », de Bernard Thibault, Éditions de l'Atelier, 216 pages, 15 €.

Assemblée générale de l'IHS Bretagne

Un travail collectif sur l'histoire

L'assemblée générale annuelle de l'Institut CGT d'Histoire Sociale de Bretagne s'est tenue à Rennes le 23 mars 2017. 32 adhérents étaient présents. Elyane Bressol représentait l'Institut national. Thierry Gourlay, secrétaire du Comité régional CGT, et Loïc Morel, secrétaire de l'UD 35, assistaient aux débats.

En 2016, l'Institut régional recensait 218 adhésions, dont 98 adhérents collectifs (UL, UD, syndicats) et 120 adhérents individuels. Le Finistère regroupe 107 adhérents.

Le point a été fait sur les différentes initiatives générées dans les quatre départements :

revues périodiques (*Mémoire Vivante* en Finistère, *La mémoire syndicaliste* dans les Côtes d'Armor) ; livres récemment publiés (*Le conflit des sapeurs-pompiers de Lorient – 1985-1988* ; *Les grèves d'août 1953 en France et à Rennes*) ; expositions (*Les 150 ans du syndicat du Livre de Rennes*, par la CGT Oberthur) ; la participation à de nombreux débats, notamment autour du film *La Sociale*.

L'assemblée générale souhaite privilégier, en 2017, les contacts réguliers avec les adhérents pour développer des actions collectives en matière de valorisation des archives, de nouvelles publications et d'analyse historique en lien avec les questions d'actualité.



L'un des panneaux de l'exposition réalisée pour les 150 ans du syndicat du Livre de Rennes.

Bulletin d'adhésion à l'IHS CGT Bretagne

Adhésion 2017 à l'Institut CGT d'histoire sociale de Bretagne

Cotisation annuelle : 35 €. Cotisation de soutien : 60 € ou plus. Cotisation collective : 45 €.

Nom, prénom

Adresse

Bulletin d'adhésion à adresser à IHS CGT 29, Maison du Peuple, 2, place Édouard-Mazé, 29200 BREST. Paiement par chèque à l'ordre de IHS CGT Bretagne.